

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 21 décembre 2007  
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)  
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)  
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude  
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis  
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis  
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude  
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Direction opérationnelle Environnement - Régime de travail des agents de  
conduite de l'unité centres de recyclage : mise en place de nouvelles modalités  
- Décision**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A l'occasion de la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à la DOE, il a été procédé en liaison avec la DOE et suite à la mise en place du nouvel organigramme et à l'établissement des fiches de poste, à l'examen des différents régimes de travail existants.

A ce titre, le régime de travail des agents de conduite affectés à l'unité centres de recyclage a fait l'objet d'un examen plus approfondi.

**Le constat**

Lors de cet examen, les constats suivants ont été effectués :

1) sur le fonctionnement des centres de recyclage :

- une augmentation importante de la fréquentation et du tonnage avec des pics de fréquentation le dimanche essentiellement sur une période de mars à novembre ;
- des dysfonctionnements constatés dans la mission de service public nécessitant la mise en place de mesures palliatives : fermeture de certains centres le dimanche suite à l'incapacité d'effectuer des rotations de bacs pleins ; recours à un marché de location de bennes avec conducteurs dû à un manque de ressources.

2) sur le temps de travail des agents relevant de ces centres :

- des temps de travail reposant sur des approches différentes en regard des autres agents communautaires : un temps de travail accompli par les agents de conduite inférieur à celui des autres agents ; des procédures de pose de jours de congés distinctes selon les périodes concernées ;
- un manque d'harmonisation dans les régimes de travail des agents.

**Les orientations recherchées**

Sur la base de ces constats, il vous est proposé la mise en place d'un nouveau régime de travail pour cette catégorie d'agents concernés (22 agents de conduite) reposant sur les orientations suivantes :

- optimisation du fonctionnement du service par absorption de l'augmentation du tonnage et continuité du service public assurée le dimanche ;
- rationalisation des coûts sur le marché de location polybenne avec conducteur ;
- recherche d'une situation d'équité vis-à-vis des autres agents communautaires sur la durée du temps de travail avec recalage sur le temps de travail communautaire ;
- reconnaissance et valorisation du travail du dimanche ;
- harmonisation du temps de travail ;

L'analyse de leur planning de travail actuel dont la mise en place trouve son origine antérieurement à la mise en place des dispositions concernant l'ARTT à la CUB (avril 2002) a souligné la nécessité d'un redéploiement des jours travaillés en regard notamment des régimes de travail des autres agents communautaires.

Afin de répondre à la problématique du fonctionnement des centres et de disposer de ressources supplémentaires tout en recherchant un rétablissement de l'équité entre agents, les modifications majeures suivantes sont proposées :

- redéploiement du temps de travail par intégration de 8j de travail dans le planning actuel avec positionnement de 2j sur un dimanche et 6j en semaine (du lundi au samedi) sur la période de mars à novembre ;
- reconnaissance par l'administration d'une notion de pénibilité du travail (missions de conduite ; amplitude de travail ; travail du dimanche) permettant de réduire la durée de travail dans les conditions prévues par délibération communautaire 2002/0246 du 19 avril 2002 ;
- redéfinition des modalités de pose et de calcul des jours de congés annuels sur la base de 26,5j/an posés uniquement sur des jours travaillés (actuellement la pose se fait indifféremment sur des jours de repos et de travail) ;
- durée et décompte de la journée de travail inchangée : 10h avec pause obligatoire incluse dans le temps de travail de 45 minutes après 4h30 de conduite ; temps d'habillage, de déshabillage et de douche inclus dans le temps de travail ;
- horaires de travail de 8h à 18h.

Afin de garantir la continuité et la qualité du service public, les agents nouvellement recrutés pourront être amenés à effectuer des vacances prioritairement organisées sur les périodes de forte activité les samedis et dimanches.

Des modalités d'assouplissement interviendront afin de trouver la meilleure adéquation entre les effectifs dont disposera le service sur ces périodes contraintes et les besoins nécessaires en liaison notamment avec les capacités opérationnelles des Centres.

Il est à noter que seules les journées de travail effectuées par les agents à la demande de leur hiérarchie en supplément de leurs obligations seront considérées comme temps de travail supplémentaires et ouvriront droit à ce titre à indemnisation selon les modalités actuellement en vigueur au sein de notre établissement.

**Mise en place d'une astreinte concernant les agents de conduite porte-conteneurs**

Un dispositif d'astreintes est instauré pour les agents affectés à la conduite des porte-conteneurs au sein du département Valorisation.

Ce dispositif a pour objectifs :

- d'effectuer des interventions sur appel de l'agent de maîtrise ou du cadre d'astreinte pour des actions de mise en sécurité sur les sites gérés par la D.O.E ;
- de pouvoir mobiliser à titre exceptionnel, des moyens appropriés pour faire face à une situation de crise.

Les modalités d'organisation et les principes de fonctionnement et de rémunération sont définis en annexe.

\*\*\*\*\*

L'ensemble de ces propositions a fait l'objet d'une présentation auprès des partenaires sociaux et des agents de conduite concernés.

La mise en place de ces mesures pourra intervenir à compter de leur adoption par les instances communautaires.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir décider du nouveau régime de travail des agents de conduite de l'unité Centres de recyclage, soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du 6 décembre 2007

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 JANVIER 2008</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2008</b></p>
---

M. BERNARD SEUROT